



Vendredi 12 juin 2019

## BÈGLES PLAGE : OBJECTIF ZÉRO DECHET

À l'occasion de l'ouverture de la baignade surveillée à Bègles Plage le 15 juin, la Ville œuvre pour un site propre et apaisé en mettant en place un mode de gestion des déchets écologique et innovant.

Faisant le constat que plus il y a de poubelles à disposition des publics dans les sites naturels, plus nombreux sont les déchets qui les remplissent, la municipalité a décidé de **remplacer ces panières de collecte par un îlot central unique**. Cet espace dédié aux déchets - situé à proximité de la base nautique, permet non seulement leur collecte mais aussi leur tri, pour valorisation et recyclage. L'objectif est donc double : **sensibiliser les usagers aux gestes de tri sélectif et diminuer la quantité de déchets sur Bègles Plage** pour préserver cet espace de nature exceptionnel.

Dès l'arrivée des beaux jours, Bègles Plage attire en effet quelque 60 000 baigneurs et promeneurs chaque été. Pourtant, face à cette fréquentation en hausse, la masse de déchets collectés est en baisse : 50 tonnes en 2017, 16 tonnes en 2018. **Ce nouveau mode de gestion vise une plage zéro déchet.**

Une signalétique d'information est déployée aux principales entrées du site de Bègles Plage pour indiquer aux usagers l'emplacement de l'îlot poubelles et les sensibiliser aux gestes de tri.

### UNE MANIFESTATION DURABLE

Durant l'événement estival *Un été près de chez vous*, qui anime le site de Bègles Plage et les quartiers du 8 juillet au 30 août, **des actions de sensibilisation** au zéro déchet seront mises en place pour un accompagnement des publics. Parmi elles : des ateliers développement durable gratuits et tous publics ; une opération de nettoyage participatif de la plage ; la présence de deux médiateurs du mercredi au dimanche de 12h à 19h pour répondre aux questions des usagers et la présence de deux agents les week-end pour veiller au respect des règles de sécurité. Enfin, la sélection des candidats pour une autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour une activité saisonnière de glacier et de petite restauration a notamment reposé sur des critères de limitation et gestion des déchets.